

Argancy 2013



CE2/CM1



CE1



CP



CM1/CM2



Maternelle :
moyenne /grande section



Maternelle : petite /moyenne section

Rentrée des classes

Octobre 2013
N°73



Sommaire

Edito	2	Groupe scolaire	
Conseil municipal du 31 mai 2013	3	Brevet de gymnastique	20
Travaux		Les joies de l'équitation	20
Chemin « Champ aux oies »	8	Le rêve de Chine des petits	21
Réfection de la toiture du logement communal	8	Remise des dictionnaires	22
Cour de l'école maternelle	9	Cycle piscine	23
Salle de la mairie de Rugy	9	Visite du moulin de Buding	23
Travaux d'été	9	A la découverte de Thionville	23
Restauration des cloches de l'église	10	Sur les traces du passé	24
Mise aux normes de l'accès au boulodrome	11	Mini olympiades	24
Nouvelle réglementation rue des pêcheurs	11	Rentrée scolaire 2013	25
		Un nouveau tableau interactif	26
Vivre à Argancy		Périscolaire	
Inauguration du site ENS et du boulodrome	12	Programme de la rentrée	26
Etang de pêche communal	14	Centre aéré de juillet	27
Visite des jardins de Lorraine	15	Centre aéré d'août	28
Concours des villages fleuris	16	A savoir	
Concours des maisons fleuries	17	S'inscrire sur les listes électorales	29
Troc aux plantes d'automne	17	Témoignages	30
Les ruches d'Argancy	17	Etat-civil	31
Concours hippique	18		
Festivités du 14 juillet	18		
Inauguration de la fête patronale	18		
Bibliothèque : « Eclat de bois »	19		

Quizz

La mare aux grenouilles



Où la tortue se cache-t-elle ?
Combien voyez-vous
de grenouilles ?

Réponses p. 31



C'est la rentrée, un événement qui rythme l'année, que l'on soit concerné ou pas par la rentrée scolaire, par quelques jours de vacances déjà rangés au rayon des souvenirs ou par la reprise du travail.

La vie publique reprend aussi de la vigueur avec, en point de mire, la fin du mandat municipal en mars et la nécessité de dresser un premier bilan du travail accompli par toute l'équipe municipale, sous l'impulsion du Maire et du 1^{er} Adjoint.

Le premier point positif, et non des moindres, est la cohésion maintenue de notre équipe, même si, et c'est bien normal, des débats ont agité quelques séances avant que chacun ne soit guidé dans son choix par les seuls intérêts de la commune et de ses habitants.

Au regard de la feuille de route de 2007, les principaux chantiers ont été assurés tels que la rénovation de l'école, l'édification d'un mur anti-inondations et d'un mur anti-bruit sur l'A4, la construction d'une « bulle tennis », la rénovation et l'aménagement des installations sportives pour le football et le base-ball, la construction de la salle multi-activités et du boulodrome couvert, outre un nouveau lieu de stockage, pour finaliser la création d'un complexe sportif et de loisirs cohérent, au service du plus grand nombre.

Un autre chantier complexe, auquel j'attachais une grande importance, était la préservation, la valorisation et l'aménagement d'une partie de la zone des étangs désormais classée « Espace Naturel Sensible – ENS » et lieu de promenade particulièrement prisé.

Reste en cours la finalisation de l'aménagement de la Place Anne de Méjanès avec la construction par la Communauté de Communes de logements seniors, dont le choix architectural peut quelque peu interpeller, et par la commune, d'une nouvelle bibliothèque. Des travaux sont encore en cours pour renforcer la sécurité de la circulation à proximité de la salle des fêtes et pour finaliser le nouveau cheminement piétonnier sécurisé, bientôt doté de bancs qui permettront de profiter de ce nouvel environnement particulièrement agréable.

Le succès d'un équipement ou d'un aménagement se mesure nécessairement par la fréquentation de ces lieux et tout le monde peut ainsi en être juge.

Cet environnement contribue également à valoriser dans son ensemble la commune, au bénéfice évident de tous ses habitants.

Alors, c'est la rentrée et nous poursuivrons nos tâches à votre service pour toujours donner envie d'habiter ou de venir habiter à Argancy Olgy Rugby.

Bon courage à tous et... bonne rentrée !

Fabrice Henon-Hilaire
Adjoint au Maire

Echange de terrains

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le souhait de la municipalité d'élargir l'entrée de la Rue des Pensées, pour notamment faciliter et sécuriser l'accès du lotissement "Les Prairies".

Afin de mener à bien ce projet, la commune d'Argancy, et les Consorts Cavelius se sont rapprochés et ont convenu de procéder entre eux à l'échange suivant :

La commune d'Argancy cède à titre d'échange, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit, au profit de :

- Madame Béatrice Cavelius, épouse Furgaut, pour un tiers (1/3) en pleine propriété,
- Madame Ghislaine Cavelius, épouse Tinnes, pour un tiers (1/3) en pleine propriété,
- Madame Sandra Cavelius pour un tiers (1/3) en pleine propriété,

diverses parcelles de terres sises à Ruyg - commune d'Argancy, faisant partie de son domaine privé, cadastrées sous :

Section	N°	Lieudit	Surface
4	456/45	« Rue des Pensées - Ruyg »	00 a 11 ca
4	457/45	« Rue des Pensées - Ruyg »	00 a 04 ca
4	458/67	« Ruyg »	00 a 10 ca
4	459/67	« Ruyg »	00 a 15 ca
Total			00 a 40 ca

En contre échange :

- Madame Béatrice Cavelius, épouse Furgaut, pour un tiers (1/3) indivis en pleine propriété,
- Madame Ghislaine Cavelius, épouse Tinnes, pour un tiers (1/3) indivis en pleine propriété,
- Madame Sandra Cavelius pour un tiers (1/3) indivis en pleine propriété,

cèdent à titre d'échange, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit, au profit de la commune d'Argancy, diverses parcelles de terres sises à Ruyg - Commune d'Argancy (Moselle), d'une contenance d'environ 40 ca.

Ces parcelles sont à détacher des biens et droits immobiliers actuellement cadastrés sous :

- Section 4 n° 452/64, "Rue des Pensées Ruyg", 11 a 71 ca, prés, jardins, sol,
- Section 4 n° 450/66, "Ruyg", 01 a 01 ca, prés, jardins, sol,
- chacun des biens échangés sera évalué à la même somme de DEUX MILLE EUROS (2000,00 EUR). En conséquence, le présent échange sera fait sans soulte ni retour de part ni d'autre.

Monsieur le Maire expose ensuite que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession. Cette obligation ne s'applique pas à la commune d'Argancy (Moselle), celle-ci comptant moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du projet d'acte établi par la SCP Denis Reinert et Philippe Krummenacker, notaires associés à Metz (Moselle), le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'échange des parcelles susvisées entre la commune d'Argancy (Moselle), et les Consorts Cavelius, sans soulte ni retour de part ni d'autre. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte notarié à recevoir par la SCP Denis Reinert et Philippe Krummenacker, notaires associés à Metz (Moselle), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.



Ruyg: rue des Pensées, accès au nouveau lotissement

Cession de terrains

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Prairies" à Rugy - commune d'Argancy (Moselle), la Société dénommée "Logane - Immo", lotisseur, sollicite l'acquisition des parcelles de terres sises à Rugy - commune d'Argancy (Moselle).

Section	N°	Lieudit	Surface
9	79/44	« Le moulin »	02 a 91 ca
9	81/45	« Pilotis »	03 a 33 ca
Total			06 a 24 ca

Les parcelles, objets de la cession, constituent une partie des futures voiries du lotissement "Les Prairies". Elles seront aménagées par la Société dénommée "Logane - Immo" dans le cadre de la réalisation dudit lotissement, puis seront remises, gratuitement ou pour l'euro symbolique, à la commune d'Argancy (Moselle), dès que cette dernière le demandera et dès que la viabilité dudit lotissement sera achevée totalement ou partiellement.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du projet d'acte établi par la SCP Denis Reinert et Philippe Krummenacker, notaires associés à Metz (Moselle), le conseil municipal :

- décide, à l'unanimité, la cession des parcelles susvisées à la Société dénommée "Logane - Immo" pour l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte notarié à recevoir par la SCP Denis Reinert et Philippe Krummenacker, notaires associés à Metz (Moselle), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Régularisation de la subvention de l'école de musique

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait provisionné une subvention de 9 000,00 € à l'école intercommunale de musique et de danse d'Ennery. Après avoir reçu le calcul de la répartition par péréquation du montant de la subvention demandée par cette association, il s'avère que celle-ci s'élève à 8 218,32 €.

Après débat, le conseil municipal décide de régulariser cette subvention par 13 voix pour 8 218,32 € et 2 voix pour 8 250,00 €.

Tarifs périscolaires

Face à l'augmentation du prix de revient des prestations dispensées au périscolaire, le conseil municipal, a décidé de réviser ses tarifs.

Après débat, le conseil municipal appliquera par 9 voix pour une augmentation de 5 %, 3 voix pour une augmentation de 3 % et 3 abstentions.

Autorisation de stationnement de taxis

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien de la DCM du 5 octobre 2012 autorisant la Société de taxis Aureline à stationner sur le territoire de la commune. Cette autorisation avait bien été prise pour le stationnement de taxis et non de V.S.L. (véhicules sanitaires légers).

Modification de nom de rue

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une décision prise, en date du 14 février 2003, concernant l'attribution d'un nom de rue. A l'unanimité, la rue avait été désignée impasse des Mirabelliers.

A ce jour, l'impasse étant devenue une rue, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de rebaptiser cette impasse « rue des Mirabelliers ».



Recours contre l'arrêté de fusion de la communauté de communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier et de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Moselle, en date du 26 mars 2013, réceptionnés le 28 mars 2013, portant fusion des Communautés de Communes de Maizières-les-Metz (CCMLM) et du Sillon Mosellan (CCSM).

Il apparaît clairement que le Préfet ne tient compte, ni des critères imposés par la loi, ni des oppositions argumentées telles qu'elles ont été rappelées encore en séance du 8 janvier 2013, et refuse manifestement ne serait-ce que d'étudier la proposition unanime de 6 communes de la rive droite de la Communautés de Communes de Maizières-les-Metz et des Communautés de Communes du Haut Chemin (CCHC) et du Pays de Pange (CCPP).

Monsieur le Maire précise que, conformément à la délibération du conseil municipal de ce jour lui donnant délégation d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, délégation consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, un recours pour excès de pouvoir est intenté contre l'arrêté préfectoral précité et qu'il a, pour ce faire, confié ce dossier à Maître Aubert.

Il donne connaissance de la requête introductive d'instance de recours rédigée en ce sens.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- approuve le recours intenté,
- réitère et confirme les termes de ses délibérations antérieures et, notamment, celle du 8 janvier 2013,
- confirme qu'il s'oppose à la fusion arrêtée par Monsieur le Préfet dans son arrêté du 26 mars 2013,
- demande une nouvelle fois à Monsieur le Préfet de faire le nécessaire afin que la proposition émanant des CCHC, CCPP et 6 communes de la rive droite de la CCMLM soit enfin étudiée et prise en considération au travers de véritables consultations et concertations, dans le respect de la démocratie.

Délégation du Maire pour ester en justice

Vu l'article L2132-1 du code général des collectivités territoriales concernant la compétence dévolue au conseil municipal pour délibérer sur les actions à intenter au nom de la commune ;

Vu le 16° de l'article L2122-22 du CGCT prévoyant la possibilité d'une délégation par le conseil municipal au maire en matière d'ester en justice ;

Vu les dispositions des articles L2541-24 du CGCT précisant la compétence du conseil municipal à délibérer sur les actions judiciaires, sous réserves de l'article L2541-25 ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre décide :

« Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L2122-22 16° du CGCT et pour la durée du mandat, à ester en justice, avec tous les pouvoirs, au nom de la commune, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix »

Décision modificative de crédit n°1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative de crédit n°1 afin de pouvoir régler les travaux supplémentaires d'aménagement du nouveau cimetière.

Section investissement		
Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
2312/280	Aménagement du cimetière	+30 000 €
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	- 30 000 €
	Total	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

Logements seniors & bibliothèque

Monsieur Speyer Edmond, Adjoint au Maire, fait le compte-rendu des travaux du groupe de travail chargé d'étudier l'aménagement de la nouvelle bibliothèque.

Monsieur Vetzell Jean-Paul, Adjoint au Maire, s'étonne que l'aspect extérieur du bâtiment logements seniors ne corresponde pas au projet initialement retenu par le conseil municipal au moment du choix du cabinet d'architecte.

Monsieur Speyer Edmond précise que le dossier de permis de construire a été vu en commission, en date du 5 mars 2012 (commission à laquelle Monsieur Vetzell Jean-Paul faisait partie), signé le 28 mars 2012 par Monsieur le Maire et correspond parfaitement à la réalisation.

Investissements à l'école primaire



Monsieur Spirckel Patrick, conseiller municipal, donne lecture d'un courrier de l'école primaire. Dans celui-ci, il est demandé :

- un deuxième T.B.I. (tableau blanc interactif),
- le rajout de deux postes informatiques dans la salle dédiée,
- un deuxième ordinateur portable pour l'utilisation du vidéo projecteur,
- l'installation du logiciel Microsoft Word.

L'estimation de la dépense est d'environ 10 000,00 €.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention charge Monsieur Spirckel Patrick d'effectuer les démarches.

Révision des loyers des appartements communaux

Lors de la présentation de ce point par Monsieur le Maire, Monsieur Speyer Edmond, Adjoint au Maire, fait remarquer qu'il ne s'agit pas de révision des loyers des appartements communaux mais des cellules commerciales situées à la Fermette.

En effet, suite à un courrier, en date du 27 mai 2013, certains commerçants sollicitent la révision de leurs loyers. Devant la disparité des loyers, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour le calcul des loyers la somme de 6,58 € par m² hors charges.

Fibre optique

Madame Neveux Yolande, conseillère municipale, demande à ce qu'il soit fait, comme dans les communes environnantes, une réunion d'information sur la fibre optique. Monsieur le Maire se charge de contacter la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz afin d'organiser cette réunion.



Implantation de la fibre optique sur nos trois villages.
Travaux réalisés au printemps dernier.

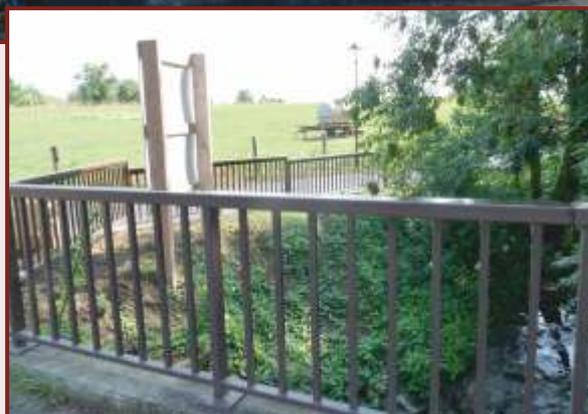
Chemin « Champ aux oies »

Les habitants peuvent découvrir depuis peu, un chemin sécurisé qui part de la rue de la Côte jusqu'à la rue de Metz : « Champ aux oies ».

Une traversée bucolique où les enfants peuvent s'adonner au vélo ou à la trottinette sans crainte des voitures et qui permet d'éviter le haut de la rue de la Côte qui présente certains dangers pour les piétons.



Une passerelle permet de rejoindre la rue de Lavaux.



Des barrières de sécurité ont été posées le long du ruisseau.

Réfection de la toiture du logement communal rue des pêcheurs

Avant



Après





Peinture de la cour de l'école maternelle

Les enfants de l'école maternelle vont pouvoir s'initier au code de la route, sur la nouvelle piste cyclable dessinée dans la cour. 10 cases pour grimper sur le dos de l'escargot ou pour monter jusqu'au ciel, voilà de jolies marelles pour occuper les prochaines récréations !

Mairie de Rugy

La salle de la Mairie de Rugy utilisée pour les activités sportives de Rugby Loisirs est désormais équipée de miroirs.



Travaux d'été



Comme chaque année, la municipalité a embauché des jeunes de la commune pour effectuer divers travaux pendant les vacances. Peinture, arrosage, nettoyage, tâches administratives, ils n'ont pas eu le temps de s'ennuyer !

Jérôme Bassan
Cyril et Jérémy Brzenczek
Sophie Cauliez
Justine Duval
Mathilde Falzone
Quentin Fuhrmann
Cyril Guillaume
Julia Hocquaux
Théau Jouffroy
Adam Koller

Jordane Lietz
Naomi Makita
Matthieu Michel
Luc Neveux
Léa Petit
Andréa et Eric Podwysocki
Camille Redel
Alexandre Rivière
Nicolas Schaeffer

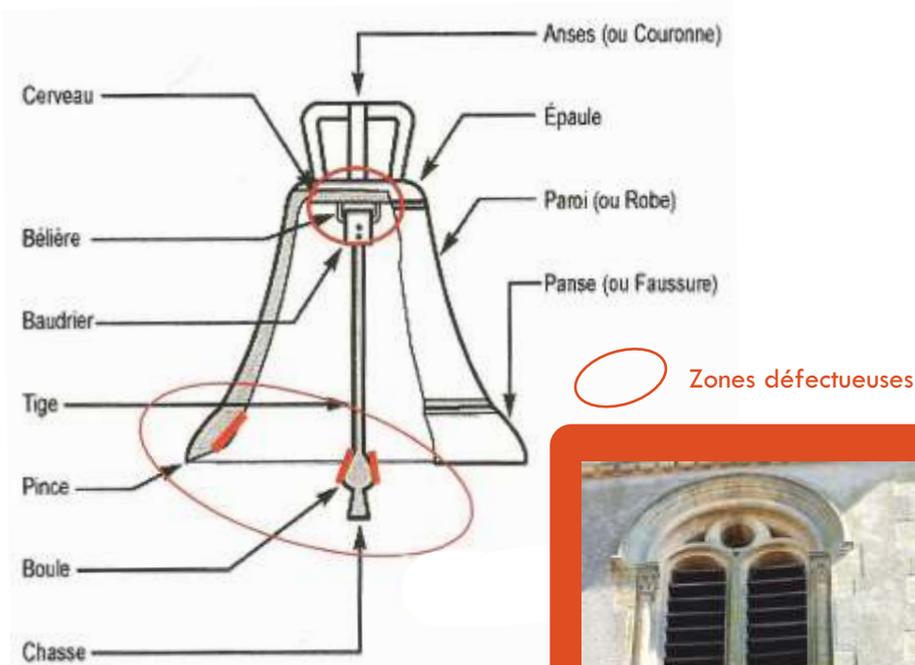


Rénovation des cloches de l'église

L'église Saint-Laurent d'Argancy date de 1748. Son clocher a été reconstruit en 1860 et possède trois cloches qui ont été fondues en 1922 :

- la première s'appelle Marie Immaculée. Elle pèse 1216 kg et chante « mi ».
- la deuxième, plus petite, s'appelle Clothilde, pèse 840 kg et chante « fa ».
- la troisième s'appelle Jeanne, pèse 607 kg et chante « sol ».

Aujourd'hui, ces trois cloches ont besoin d'être restaurées.



Zones défectueuses



Le battant oscille imparfaitement et use la robe intérieure. Le jeu actuel dégrade la bélière située au fond de la cloche.

Le plancher de la chambre des cloches menace de s'effondrer et doit être réparé afin d'assurer la sécurité des intervenants.

A l'extérieur, certaines lames des abat-sons côté ouest et sud du clocher sont tombées ou menacent de tomber. Elles seront donc remplacées.

Le saviez-vous ?

Il existe également deux autres cloches centenaires sur la commune d'Argancy : la cloche du campanile de la mairie (1) et celle de la chapelle de Ruy (2).

La mairie, autrefois une école a été construite en 1865. La cloche a été fondue à cette époque et rénovée l'an dernier.

La chapelle castrale de Ruy a été construite en 1666. Sa cloche a été refondue à Metz en 1894. C'est aujourd'hui une propriété privée.



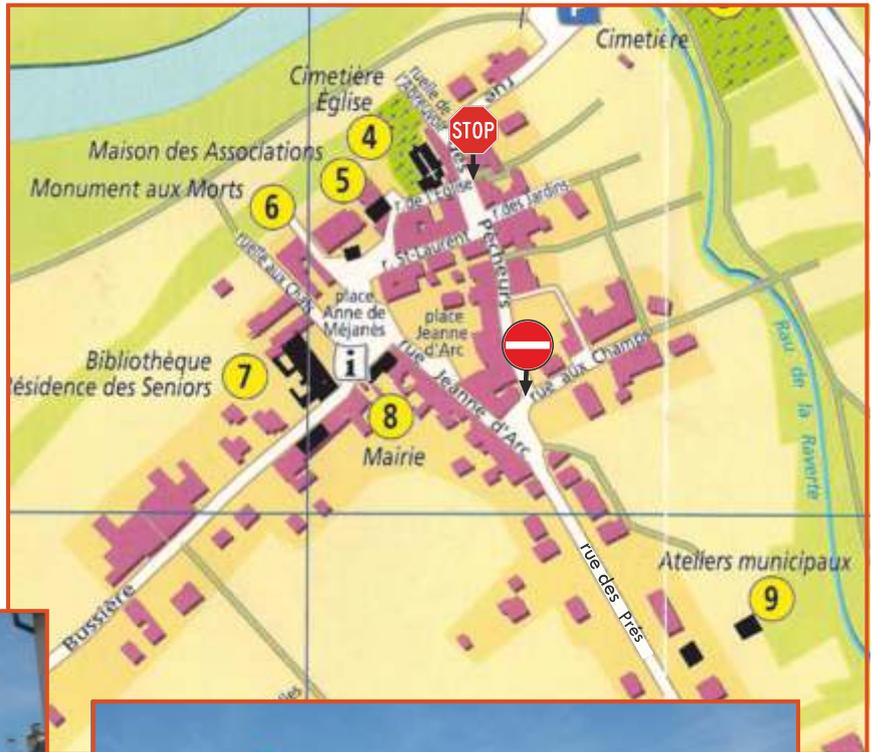
Nouvelle réglementation rue des pêcheurs à Argancy

Vu le nombre incalculable d'incivilités commises au quotidien dans cette rue (vitesse excessive, etc...) et à la demande de nombreux riverains, cette rue sera dorénavant mise en sens unique en venant de la rue des Prés.

Pour limiter par ailleurs la vitesse des véhicules venant du nouveau cimetière et remontant la rue des Pêcheurs, un stop avec marquage au sol sera posé à l'intersection de la rue des Pêcheurs et de la rue de l'Eglise.

La Police Municipale, bien évidemment, ne manquera pas de veiller au strict respect de cette nouvelle signalisation.

Il est en outre rappelé que la vitesse maximale en agglomération est de 50 km/heure.



Angle rue de l'église, rue des Pêcheurs



Accès rue des Pêcheurs par la rue des Prés

Mise aux normes de l'accès au boulodrome



Pose de barrières de sécurité pour un accès optimal au boulodrome

Argancy inaugure le site des étangs et son nouveau boulodrome

La zone des étangs, dite des Gravières, est classée Espace Naturel Sensible. Véritable patrimoine d'Argancy, le site est un lieu de promenade familiale très apprécié.

De nombreux travaux de revalorisation ont été entrepris afin de protéger les espèces rares et de contrôler les végétaux invasifs. La réussite de ce projet est le fruit d'un partenariat entre le Conseil Général, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les associations de protection de la nature et la commune d'Argancy.

Cet espace a été inauguré le vendredi 7 juin 2013, en présence de Marie-Jo Zimmermann, Jean-Louis Masson, Marie-Pierre Vécrin-Stablo du bureau d'études Esope, des élus locaux et des habitants de la commune qui s'étaient déplacés en nombre.

Pour Patrick Rozaire : « Nous pouvons être fiers de cette réalisation qui offre aux habitants de la commune, un cadre de vie de grande qualité qui préserve et développe la faune et la flore de notre environnement, mais aussi un lieu de promenade familiale très agréable. De plus, le Conseil Général a classé ce site en zone ENS (Espaces Naturels Sensibles) et c'est une grande fierté pour la commune ».

Il a remercié toutes les personnes du comité de pilotage qui ont œuvré pour la réalisation de ce site et a fait appel au civisme de chacun pour que ces lieux soient respectés.





Autour des élus étaient présents M. Didier Schmitt président du comité de Moselle de pétanque ainsi que les présidents des clubs voisins.

S'en est suivie l'inauguration du nouveau bâtiment qui regroupe la salle multi-activités et le boulodrome couvert. Patrick Rozaire a félicité l'ensemble des intervenants qui ont travaillé pour la réalisation de cet équipement, principalement, le cabinet Simon architecte. Il a donné des précisions sur son financement « qui a été assuré sans le recours au crédit, dans le respect d'une saine gestion des ressources de la commune et sans hypothéquer l'avenir incertain de nos finances, en raison des interrogations qui demeurent sur les recettes éventuelles venues de la Communauté de Communes. »

Les participants ont été invités à découvrir le boulodrome couvert et à prendre le pot de l'amitié dans la nouvelle salle d'activités.





Etang de pêche municipal

Sur le site des étangs classés ENS, la municipalité a délimité quelques emplacements de pêche réservés aux habitants de la commune. Si vous voulez en profiter, il vous suffit de demander une carte d'accès gratuite, en mairie.

Légende

■ Périmètre ENS

■ Poste de pêche

■ Diversification écologique

— Secteur interdit à la pêche



Visite des jardins de Lorraine

Le jury des maisons fleuries en partenariat avec la municipalité a proposé cette année aux amateurs de jardins, une journée en Meurthe et Moselle, le 20 juin dernier.

Au programme, le château de Lunéville en compagnie de guides passionnées, ainsi que le parc des Bosquets, ce qui ne manquait pas d'intérêt.

La visite du jardin botanique du Montet à Villers-lès-Nancy était prévue l'après-midi, mais elle n'a pas pu se faire en raison d'un arrêté préfectoral concernant de violents orages, seules les serres ont pu être visitées. Pour terminer, le jardin des senteurs et l'abbaye des Prémontrés ont tenu leurs promesses avec une superbe exposition des cristalleries Saint-Louis.

Une journée qui a ravi tous les participants.



L'espoir d'une deuxième fleur pour notre commune

Dans le cadre du Label des « Villes et Villages Fleuris de Lorraine », le jury régional a fait une halte à Argancy qui a obtenu sa première fleur en 2008 et qui espère l'attribution d'une deuxième fleur.

Le jury composé de Valérie Walck, Sylvain Callewaert et Francis Louis accompagné de Jean-Paul Vetzal et Cédric Foncin s'est rendu dans les trois villages qui composent la commune d'Argancy.

Il a pu se rendre compte que les agents techniques responsables de l'aménagement des espaces verts, le conseil municipal et parfois aussi la population s'investissent pour offrir un espace agréable à qui veut bien l'apprécier.

Les exigences du Label Villes et Villages fleuris sont souvent à l'esprit des différents protagonistes. Argancy saura en septembre si les efforts de l'équipe technique sont récompensés par une deuxième fleur.



Le jury du concours des maisons fleuries au travail

Chaque année, la municipalité d'Argancy par la biais de Marie-Thérèse Perrin organise le concours des maisons fleuries.

Le jury composé de huit personnes, dont une extérieure à la commune n'a pas eu peur de la chaleur pour parcourir les rues et ruelles des trois villages. Cette année, étant donné le temps peu clément de juin et la canicule de juillet, la municipalité remercie les personnes qui ont multiplié leurs efforts pour embellir la commune. Le jury se réunira en octobre afin de choisir définitivement les habitations concernées.



Troc aux plantes d'automne

Pour la cinquième année consécutive, la municipalité en partenariat avec les membres du jury des maisons fleuries organise un troc aux plantes d'automne **le vendredi 15 novembre de 16 h 30 à 19 h** (horaire choisi pour permettre à chacun d'y participer) à la salle des fêtes d'Argancy.

Même si vous n'avez rien à échanger ou à donner, vous serez les bienvenus et repartirez avec des plantes de votre choix sans oublier les précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amoureux des jardins.

3 reines à Argancy

Depuis la fin du mois de juillet, la commune d'Argancy compte 150 000 habitantes de plus. Les trois ruches installées sur l'espace protégé des Gravières sont maintenant peuplées de colonies d'abeilles. Les essaims de variété Buckfast proviennent du Rucher des Trois Frontières à Apach. L'abeille Buckfast est une variété hybride issue du croisement de plusieurs abeilles européennes et africaines. Elle porte le nom de l'abbaye du sud de l'Angleterre où vécut son créateur le frère Adam. C'est une espèce qui a la particularité d'avoir très bon caractère !

Chaque ruche est le domaine d'une seule reine qui règne en moyenne sur 50 000 ouvrières (les femelles) et faux bourdons (les mâles). Les ruches ont été baptisées du nom des trois villages qui composent la commune : Argancy, Olgy et Ruyg.

Dès leur installation, les reines ont pondu (jusqu'à 2000 œufs par jour !), les premières petites abeilles sont nées fin août. Les colonies profitent des derniers rayons de soleil de l'été pour compléter leurs provisions de miel qu'elles consommeront durant la période hivernale. Pour prévenir tout risque de famine et par conséquent la perte des ruches, un complément alimentaire sous forme de sirop (14 kg par ruche) leur sera également distribué en septembre.

Si tout se passe bien, nous devrions les revoir butiner les fleurs de noisetiers dès les premières belles journées du mois de mars et nous offrir à la fin du printemps la première récolte de miel.



Concours hippique

C'est sous le soleil que l'ACP d'Olgy a fêté ses 20 ans. Le concours hippique ouvert aux amateurs et professionnels, du 28 au 30 juin, sur la seule piste en herbe de la région, comportait 16 épreuves dont 3 pour le classement au Grand Régional de Lorraine. Parmi ces épreuves, le prix de la municipalité d'Argancy.



Brioches de l'amitié

Cette année, l'opération « Brioches de l'amitié » vous est proposée les **vendredi 11 et dimanche 13 octobre** par l'ACP d'Olgy (Association des Cavaliers Propriétaires).

La vente des brioches permet d'aider l'APEI d'Amnéville (Association des Parents d'Enfants Inadaptés).

Merci de leur faire bon accueil.



Festivités du 14 juillet

Cette année, c'est Flévy qui recevait.

Magnifique feu d'artifice tiré par la société Aquarêve, à la tombée de la nuit sur le thème musical « les 100 ans de Verdi ».

Après de nombreux jours de pluie et de grisaille, les spectateurs sont venus en nombre de toutes les communes participantes, tant par le biais des navettes proposées, que par leurs propres moyens.



Inauguration de la fête patronale le 27 juillet



Eclats de bois

Dans le cadre des Insolivres, manifestations proposées à l'initiative du Conseil Général de la Moselle et dont l'objectif est de promouvoir la lecture et le livre hors des murs et des lieux traditionnels, la bibliothèque a proposé « Eclats de bois ».

Trois lecteurs ont participé à cette animation : Mourad Frik, Julie André et Léa Pellarin de la compagnie « L'étoile et la Lanterne », avec musique, contes et chants.

Qu'ils soient gardiens de la forêt, ancêtres, échelles vers les ciels urbains ou généalogiques, les arbres occupent nos vies et nos imaginaires de toutes leurs racines, leurs branches, leurs fruits. Rencontre, le temps d'un après-midi, avec un arbre qui ne voulait pas pousser, un autre trop généreux ou encore avec un pépé au crâne de cerisier.

Un goûter offert par la municipalité a clos ce spectacle qui s'est déroulé sur l'aire de jeux et qui a ravi petits et grands.



Prochaine animation

L'heure du conte :
mercredi 23 octobre à
16H à la bibliothèque.



Brevet de gymnastique

Durant plusieurs semaines, grâce au financement de la municipalité pour un achat conséquent de matériel adapté aux élèves, tous les enfants ont suivi un module gymnastique sous la conduite de leur enseignante. S'équilibrer, tourner, sauter, rouler, grimper, toutes ces actions ont permis aux élèves d'accéder à un extraordinaire champ d'expériences motrices en toute sécurité.

Jouer avec son corps dans des situations inhabituelles, apprendre à maîtriser le risque et ses émotions, montrer aux autres ce que l'on sait faire, ont été les thèmes dominants des apprentissages mis en place.

Lors des épreuves du brevet de gymnastique passé en fin de module, les « prouesses » et le comportement exemplaire de tous ont prouvé la qualité du travail mené. Un diplôme a permis de récompenser tous les participants.



Les joies de l'équitation

La section des Moyens s'est déplacée une fois par semaine au Centre Equestre « Le Grand Chêne » de Guénange pour mener une activité équitation, riche en émotion et en sensation autour des chevaux et poneys. Mieux comprendre d'autres êtres vivants, respecter leur environnement, respecter les autres, l'animal, se sentir responsable... tels sont les grands objectifs qui ont amené la maîtresse de Moyenne Section de l'école Maternelle d'Argancy, Mme Dorn, à proposer cet apprentissage aux élèves.



A l'issue de ce travail, les élèves ont passé un «brevet équitation» sous l'égide de la monitrice d'équitation Léonie qui a accepté de se déplacer dans les locaux de l'école pour féliciter et remettre le diplôme.

Cette action a pu être menée grâce à une subvention exceptionnelle de la Municipalité pour le transport, une participation de la coopérative de la classe et la participation des parents. Un grand merci également aux mamans accompagnatrices !

Fête de l'école maternelle

Le rêve de Chine des petits

La fête de fin d'année de l'école maternelle d'Argancy s'est déroulée dans la nouvelle salle d'activités. Les parents ont été les premiers à la découvrir.

Le thème de cette fête était la Chine car une famille d'Argancy s'est installée dans cette contrée lointaine et les petits élèves souhaitaient connaître un peu le pays de leurs camarades. Un projet qui a permis de travailler en classe et de monter un beau spectacle.

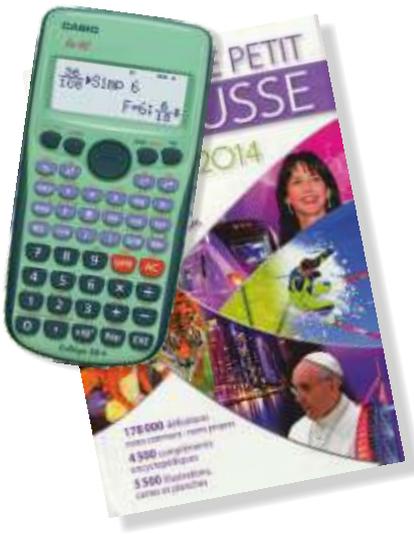


Exposition des travaux sur la Chine réalisés tout au long de l'année par les enfants et présentés lors de cette journée de fête.

Remise des dictionnaires

Petite nouveauté cette année, lors de la remise des dictionnaires et des calculatrices aux élèves de CM2.

Bien consciente du coût d'une entrée en 6^{ème} pour les familles, la Municipalité continue la tradition. C'est entourés de leur enseignante, Madame Gobet, que les élèves du CM2 ont ému les membres de la Municipalité, présents à cette manifestation, par les mots simples qu'ils ont employés à la découverte de la dédicace glissée en première page du dictionnaire reproduite ci-après :



Monsieur Patrick Rozaire, Maire,
Les membres du Conseil Municipal,

sont heureux de vous offrir dictionnaire et calculatrice pour marquer la fin de votre scolarité 2012/2013 au groupe Scolaire Erckmann Chatrian d'Argancy et votre entrée au collège, avec leurs meilleurs vœux de réussite.



« La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au devant de l'instruction ; ne manquez pas d'en profiter. »

Fénelon (1651 -1715)

Toutes nos félicitations !

Thomas Barzic Louise Henry
Louis Bassompierre Théo Linder
Clément Bourgeois Antoine Martin
Victoria Choppe Luc Martin
Hugo Dartois Tom Orth
Valentine Dejonghe Marylou Peiffert
Théa Diedrich Lea Satin
Elsa Di Francesco Gauthier Terminaux
Yoan Dillon Hugo Terminaux
Vincent Fagioli Charlotte Voignon
Brice Helmstetter

Après cette sympathique manifestation et pour marquer la fin de l'année scolaire 2012/2013, un goûter composé de brioches et de jus d'orange a été offert à l'ensemble des enfants de la Maternelle et de l'Elémentaire, suivi du verre de l'amitié avec le corps enseignant.



Cycle piscine

De février à juin, les CP ont participé à 14 séances de natation dans le cadre du cycle piscine.

Visite du moulin de Buding le 24 juin

Le matin a été consacré à la visite du moulin de Buding et de son musée, avec la découverte du fonctionnement d'un moulin à eau et la fabrication de la farine et de l'huile de noix.

Les élèves ont décortiqué et broyé les noix, la pâte ainsi obtenue a été passée dans une presse pour obtenir de l'huile et chaque enfant est reparti avec sa fiole.

L'après-midi, ils ont visité l'école d'autrefois de Metzervisse et se sont exercés à écrire avec un porte-plume et de l'encre. Pas facile ! Ils ont goûté « pour de faux » aux punitions et châtimements subis à l'époque.

Les activités de cette journée entraînent dans le programme du cycle 2 sur « la découverte du monde ».



Visite de Thionville

Les élèves du CE2, CM1 et CM2 se sont rendus à Thionville. Ils ont visité le musée de la Tour aux Puces et participé à un atelier de fibules de l'époque mérovingienne, pendant lequel, chaque enfant a créé la sienne.

Puis, un rallye ludique leur a permis de découvrir la ville de Thionville, sous la conduite d'un guide : un petit questionnaire leur faisait remarquer les détails de certains bâtiments. A l'issue du parcours, un diplôme leur a été remis.



Sur les traces du passé



Les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont rendus dans les Vosges pour visiter deux sites historiques.

Ils ont ainsi parfaits leurs connaissances sur le Moyen-Age et sur Jeanne d'Arc.

Ils ont découvert sa maison et vu deux animations, film et théâtre, sur sa vie et cette période trouble de l'histoire de France.

Ensuite, ils ont visité le site gallo-romain de Grand. Les enfants ont ainsi étudié les particularités des constructions gallo-romaines tout en s'initiant aux distractions de l'époque (combats de gladiateurs, d'animaux).



Tous les transports des enfants lors des sorties scolaires sont financés par la commune.

Mini olympiades

Le 2 juillet, les élèves de Mme Thomas-Renouf et Mme Tazi-Zerbin se sont affrontés amicalement dans de mini-olympiades (mini basket, tirs au but, quilles, relais...).

Un merci aux « grands » qui ont encadré ces ateliers.



Rentrée des classes



Répartition des classes



Laurence Selles et Anne Dorn

Ecole maternelle

Anne Dorn et Laurence Selles la directrice ont la charge de 51 élèves.

Ecole élémentaire :

CP : 20 élèves avec Rachel Thomas-Renouff
CE1 : 19 élèves avec Kaïra Tazy-Zerbin
CE2/CM1 : 21 élèves avec Annie Juret
CM1/CM2 : 21 élèves avec Christine Gobet-Becart
Directrice.



De gauche à droite :
Christine Gobet-Bécart, Rachel Thomas-Renouf,
Annie Juret et Kaïra Tazy-Zerbin.

Un tableau interactif pour les plus grands

Pour cette rentrée 2013, la classe des CM a été équipée d'un TBI (tableau blanc interactif).

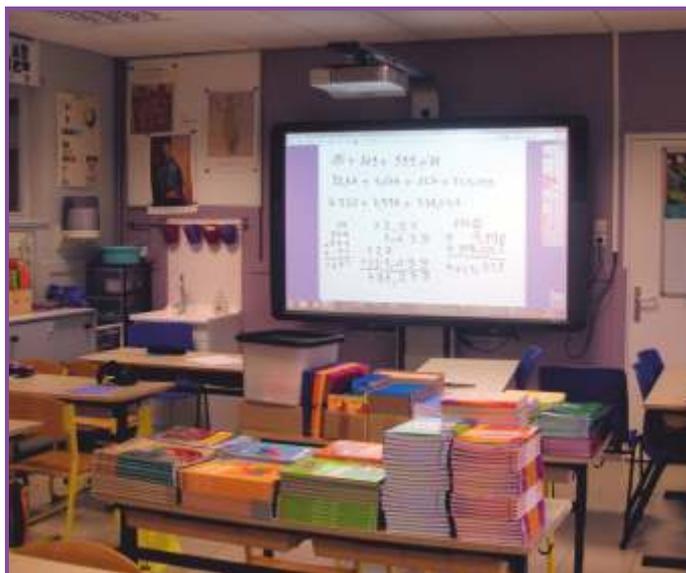
Ce nouvel outil sera utilisé en complément du tableau noir traditionnel, avant de le remplacer peut-être totalement un jour.

A la différence de celui-ci, le TBI permet d'interpréter et de modifier en direct une image numérique projetée par le biais d'un vidéoprojecteur relié à un ordinateur.

Les élèves peuvent ainsi interagir, en direct, sur les informations présentées à l'écran (déplacement, copie, suppression, ajout d'information, stockage, impression, etc.).

L'expérience nous montre que les élèves adorent cela. Ce support a donc pleinement sa place dans les apprentissages, donnant à ceux-ci une touche de modernité.

Un TBI existe déjà dans la salle informatique. Il continuera d'être utilisé par les autres classes de l'école. En effet, les enseignantes de celles-ci ne souhaitent pas pour l'instant en avoir un dans leur classe. Elles préfèrent utiliser un vidéoprojecteur couplé à un ordinateur portable pouvant être utilisé dans les classes en fonction des besoins.



Accueil périscolaire

Accueil pendant le temps scolaire

Les enfants sont pris en charge avant et après la classe.

- Matin : 7h30 - 8h30
- Midi : 11h30 - 13h30
- Soir : 16h30 - 18h30

Mercredis éducatifs

Les enfants sont pris en charge de 7h30 à 18h. Il est possible de les inscrire pour la demi journée, avec ou sans repas et pour la journée complète.

Les mercredis éducatifs seront axés cette année sur la découverte de 3 continents :

- de septembre à décembre, l'Asie
- de janvier à mars, l'Afrique
- d'avril à juillet, l'Amérique.

Au programme, de la cuisine, des grands jeux, des percussions, du bricolage, une sortie piscine et des projets Inter-PEP.

Accueil pendant les vacances

Toussaint : du 21 au 25 octobre 2013

Le centre aéré permettra de découvrir la faune et la flore de l'automne avec une sortie au parc de Ste Croix.

Noël : fermé

Hiver : du 3 au 7 mars 2014

Eté : du 7 au 25 juillet et du 4 au 14 août 2014

Accueil des ados

Ouverture les mercredis après-midi de 14h à 17h et un samedi sur deux.

Vacances de la toussaint : du 28 octobre au 1^{er} novembre avec une prise en charge les après-midi.

(Les dates pour les autres vacances seront communiquées dans le prochain bulletin).

Contact et inscription :

Directrice : Aline Mariotti

Tél : 03 87 77 72 50

06 81 10 43 30

06 68 18 41 89

periscolaire.argancy@pep57.org

Périscolaire

Centre aéré de juillet

Le beau temps a permis à 15 enfants de 3 à 12 ans de profiter pleinement d'une session ayant pour thème « grands jeux et aventure d'interville ».

La deuxième semaine des vacances a été placée sous le signe du sport avec pour les 8-12 ans : tennis, foot, volley et badminton.

Les petits et les moyens (de 3 à 7 ans) sont partis à la découverte du village avec de grands jeux de piste : les bâtiments de la commune, l'école, le stade de foot, le périscolaire ont été les terrains de jeux et d'aventure. La semaine s'est terminée à Pass -Partout à Saint-Julien-lès-Metz.



Du côté des ados



A l'initiative de la MJC ORA Jeunes, une semaine « graff » était consacrée aux ados, sous la houlette de Justin et d'un intervenant. Cette activité organisée par les PEP durant les vacances fait partie du contrat enfance-jeunesse signé avec la CAF. 7 ados ont pu ainsi s'initier aux techniques de graff sur le mur du local jeunes.



Les anniversaires

Nous organisons les mercredis après-midi de 13h45 à 15h45, l'anniversaire de votre enfant.

Merci de prendre contact avec Aline Mariotti afin de définir la date. Nous nous occupons de vous fournir les invitations pour les enfants et le programme de la fête.

Prix : 3 € par enfant et 9 enfants invités.



Pour les plus petits



Accueil des bébés

La municipalité a réservé 2 berceaux pour les petits d'Argancy au CIAS de la Rive Droite.

Contact :

CIAS de la Rive Droite

2 rue des écoles

57300 TREMERY

03 87 40 10 25

multi-accueil.crf@orange.fr

Centre aéré d'août

Nostalgie d'antan

Pour la première semaine du centre aéré du mois d'août, les enfants ont voyagé dans le temps et se sont arrêtés à l'époque de leurs grand-mères. Pour l'occasion, le périscolaire avait préparé une décoration à l'ancienne avec un parfum de lavande.

Que faisait-on à cette époque pas si lointaine ?

Les enfants ont fabriqué des scoubidoues, des poupées en raphia, des toupies. Ils ont fait de grandes balades à la découverte de la campagne. Des portraits couleur sépia des enfants, à la façon Sarah Kay ont été réalisés. Ils se sont également régalingés des bonnes tartes aux pommes et aux bananes qu'ils ont confectionnées façon « mamy ».

24 enfants encadrés par Manon, Christel, Mireille et Carole ont passé une excellente semaine.



Séance d'accrobranche pour les sensations fortes !

S'inscrire sur les listes électorales

Pour avoir le droit de voter, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.



Comment s'inscrire ?

- En se rendant à la Mairie avec les pièces exigées.
- Par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Documents à fournir

- **Formulaire d'inscription** à télécharger (ou à remplir sur place).
- **Passeport ou carte nationale d'identité.** Cette dernière doit être récente (valide ou expirée de moins d'un an).
- **Justificatif de domicile :**
 - ⇒ S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - ⇒ S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent
 - ⇒ S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
 - ⇒ Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

A noter

À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires, mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes.



A retenir

Pour pouvoir voter en 2014, il faut s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2013

Cas particuliers où l'inscription l'année de l'élection est permise

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier.



Les élèves de l'école maternelle ont fabriqué une très jolie carte de remerciements pour la municipalité. Chaque enfant a signé de son prénom. Cette gentille attention a été fort appréciée par l'équipe municipale.

Voici un article paru dans le **Républicain Lorrain**

■ DIALOGUES EN PAYS MESSIN

Match à Argancy : Sécurité-Incivilité, 3-2

De R.T., d'Argancy.- « La rue de la Moselle, à Argancy, avait la particularité d'être à la fois une impasse rectiligne très fréquentée par les promeneurs et une piste d'essais pour automobilistes pressés. La cohabitation entre les deux n'étant pas sans danger, les élus locaux décidèrent de privilégier la sécurité de tous en espérant un effort de chacun. Mais ce qui semblait être une idée de bon sens a rapidement pris les allures d'un affrontement opposant Sécurité et Incivilité. Un match à nombreux rebondissements, étalés sur plusieurs mois.

Sécurité ouvre la marque face aux excès d'Incivilité, freinés par un petit ralentisseur au milieu de l'axe de circulation : 1-0.

Trop facilement contournable, l'obstacle montre ses limites : Incivilité l'évite sans ralentir : 1-1.

Surprise mais pas résignée, Sécurité double le premier ralentisseur par un dos-d'âne de bonne largeur et reprend l'avantage : 2-1.

Nouvelle parade. Incivilité s'écarte de la chaussée goudronnée pour s'embourber, sans lever le pied, dans un accotement non stabilisé, transformé en champ de patates : 2-2.

Confrontée à cette obstination, Sécurité fait à nouveau preuve d'imagination et muscèle son dispositif par quatre solides arrières taillés dans le roc, plantés de part et d'autre de la route.

Prise au dépourvu Incivilité renonce et Sécurité s'impose finalement, grâce à une défense peu esthétique mais efficace pour l'emporter 3-2.

Bref, beaucoup d'énergie et d'argent dépensés, dans le seul but de donner la priorité à la prévention. Objectif aujourd'hui atteint, quoi qu'en disent quelques ronchons ».

Commande groupée, réduction assurée !

Une habitante de notre commune souhaite proposer aux personnes qui chauffent leur maison au fuel de se regrouper afin d'obtenir des tarifs plus avantageux. Par ces temps difficiles, c'est une idée à tenter !

Si cela vous intéresse, merci de prendre contact avec **Mme MARCELLIN** au **03 87 77 78 68**.



Argancy Pétanque
1 Route des Sablières
57640 ARGANCY
03 87 51 77 19

Argancy-petanque@orange.fr
Argancy-petanque.fr



Argancy, le 07 août 2013

Monsieur le Maire,

Monsieur Yves COMINÉ, président de l'inter association, et Monsieur Didier GOUJON, président de l'union sportive d'Argancy, se joignent à moi et mon comité, pour remercier la municipalité pour les travaux effectués au boulodrome extérieur.

Cette extension, a déjà pu être appréciée de tous, notamment lors de la fête patronale, et va nous permettre d'accueillir le six octobre 2013, les participants d'un tournoi départemental handi-pétanque dans des conditions de sécurité optimale.

En vous renouvelant nos remerciements pour les travaux que vous effectuez pour les diverses associations de la commune, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président
Claude PIERSON

Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission « information », propose aux personnes qui le désirent, une page « expression libre » dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Il est bien dommage de constater que cette rubrique n'est que très rarement alimentée par des réflexions ou suggestions de nos concitoyens ! A méditer, chers lecteurs !

Etat-civil

Naissances

Camille Vigneulle né le 22 avril 2013
Sophie Martin née le 27 juin 2013
Eliot Schwartz né le 4 juillet 2013
Alessio Kocmiel né le 13 août 2013

Erratum : nous avons noté la naissance d'une petite Camille dans le précédent bulletin alors que c'est un petit garçon. Nous prions ses parents de bien vouloir nous excuser !

Mariages

Amandine Araujo et Simon Moitry
mariés le 22 juin 2013

Décès

Renée Labrousse décédée le 8 juin 2013
Henri Rohé décédé le 20 juillet 2013



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Comment recevoir ARGANCY 2013 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

La tortue était très difficile à trouver !



Quizz : la mare aux grenouilles



La tortue

Manifestations du trimestre

Octobre

5	Soirée moules frites	- US Argancy
6	Coupe handisport	- Argancy Pétanque
6	6 heures de Metz-Olgy	- CYVM
11-13	Brioche de l'amitié	- ACP OLGY
12	Théâtre adultes	- Familles Rurales
13	Challenge de l'Europe	- CYVM
20	Régate du Club	- CYVM
25	AG Tennis	- TC Argancy
27	Régate du Commandant de base	- CYVM

Novembre

10	Bourse aux jouets	- Familles Rurales
15	Troc aux plantes	- Municipalité
16	Soirée de gala	- CYVM

Décembre

1 ^{er}	Repas des anciens	- Municipalité
6	Saint Nicolas à l'école	- Municipalité
6	AG Pétanque	- Argancy Pétanque

Janvier 2014

5	Voeux du maire	- Municipalité
---	----------------	----------------

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

